

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 6 mai 2019, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin		

Le conseiller, M. Marcel Sinclair, est absent à cette séance pour cause justifiée.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2019-05-2711)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
4. Dépôt des états financiers 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant
5. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

ADMINISTRATION

6. Avis de motion : Projet de règlement 567-19 concernant l'imposition d'une taxe spéciale aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches
7. Avis de motion : Projet de règlement 568-19 concernant les changements de vitesse sur le chemin du Sanctuaire, le chemin du Golf Ouest et la route Tessier
8. Adoption de la procédure portant sur la réception des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et d'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré
9. Autoriser le préposé aux infrastructures, aux terrains et aux travaux publics à obtenir une carte de crédit Visa Desjardins
10. Sûreté du Québec : Autoriser la signature d'un protocole d'entente pour la vérification des antécédents judiciaires

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Isotech Inc. : Autoriser la réparation de quatre (4) habits de combat et l'achat d'un nouvel habit au montant total de 4 803,66 \$, taxes incluses

12. APSAM : Inscription du directeur du Service en sécurité des incendies à la rencontre des regroupements régionaux – spécial sécurité incendie
13. Défi Gratte-ciel : Autoriser une contribution financière au montant de 150 \$ afin de soutenir la Dystrophie musculaire et encourager l'équipe du Service en sécurité des incendies à participer à ce défi

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Autoriser le branchement d'aqueduc pour le lot 4 435 174 situé sur la rue Lecavalier
15. WSP Canada Inc. : Mandat pour la réalisation de plans préliminaires afin de déposer une demande d'aide financière pour le dossier des eaux usées au montant de 8 200 \$, plus taxes

TRANSPORT

16. Travaux de fauchage des abords des route : Octroi de contrat pour la saison estivale 2019
17. Autoriser l'embauche à posteriori du nouveau préposé aux infrastructures, aux terrains et travaux publics
18. Autoriser l'embauche de deux (2) étudiants pour le poste saisonnier de préposé aux espaces verts
19. Machinerie C. & H. Inc. : Autoriser l'achat d'une lame niveleuse pour le tracteur New Holland au montant de 919,80 \$, taxes incluses
20. Entreprise Joyal et Cie. : Autoriser le versement de la facture 000577 pour les travaux de déneigement et l'abrasif au montant total de 41 400,43 \$, taxes incluses
21. Autorisation pour installer une nouvelle serrure sur la porte du garage au parc du Sanctuaire au montant de 1 063,87 \$, taxes incluses

URBANISME

22. Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'une nouvelle construction avec un empiètement de deux mètres dans la marge avant

LOISIRS ET CULTURE

23. MRC de Drummond : Demande d'une contribution financière au Fonds de la Ruralité pour l'installation d'un terrain de volleyball de plage et l'achat d'un panneau numérique
24. Camp de jour 2019 : Autoriser l'embauche de 5 animateurs pour le camp de jour 2019
25. Club Jeep Mauricie : Autorisation pour circuler sur le 2^{ième} Rang pour une activité de collecte de fonds au profit de la *Société canadienne de la sclérose en plaques*
26. Adoption des comptes à payer
27. Varia
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-05-2712)

2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2713)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2714)

4. Dépôt des états financiers 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport de vérification pour l'année 2018, préparé par la firme comptable FBL, est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.

Monsieur Tommy Lassonde, comptable agréée de cette firme, dépose le rapport de l'auditeur indépendant et fait une présentation des faits saillants de ce rapport et informe des surplus financiers générés.

(2019-05-2715)

5. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

La directrice générale, Mme Emilie Trottier, dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle à cette séance. Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce rapport peuvent le retrouver sur le site Web de la municipalité.

(2019-05-2716)

6. Avis de motion : Projet de règlement 567-19

Avis de motion est par les présentes donné par M. Joël Jutras, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 567-19 concernant l'imposition d'une taxe spéciale aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 567-19 concernant l'imposition d'une taxe spéciale aux interventions effectuées par la MRC de Drummond dans la branche 30 du cours d'eau Rivière-aux-Vaches* est présenté. Le conseiller, M. Joël Jutras, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2019-05-2717)

7. Avis de motion : Projet de règlement 568-19

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Nancy Letendre, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 568-19 concernant les limites de vitesse sur le chemin du Golf Ouest, le chemin du Sanctuaire et la route Tessier* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 568-19 concernant les limites de vitesse sur le chemin du Golf Ouest, le chemin du Sanctuaire et la route Tessier* est présenté. La conseillère, Mme Nancy Letendre, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2019-05-2718)

8. Adoption de la procédure portant sur la réception des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et d'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

Attendu que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu que la présente procédure soit adoptée comme suit:

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a) D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b) D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c) D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: dg@st-majorique.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b) b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2719)

9. Autoriser le préposé aux infrastructures, aux terrains et aux travaux publics à obtenir une carte de crédit Visa Desjardins

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le préposé aux infrastructures, aux terrains et aux travaux publics, M. François Lévesque, à obtenir une carte de crédit Visa Desjardins avec une limite de crédit au montant de 1 500 \$ dans le cadre de son travail pour la municipalité seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2720)

10. Sûreté du Québec : Autoriser l'entente de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu ce qui suit :

D'autoriser Mme Emilie Trottier, directrice générale ou Mme Hélène Ruel, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, l'entente SQ-682-002 portant sur le filtrage avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Drummond et concernant les personnes destinées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

D'autoriser les personnes suivantes à récupérer les enveloppes qui contiennent les réponses des vérifications des personnes :

- Mme Emilie Trottier, directrice générale
- Mme Hélène Ruel, directrice générale adjointe
- Mme Irène Parenteau, adjointe administrative

De nommer Mme Emilie Trottier, directrice générale ou Mme Hélène Ruel, directrice générale adjointe, afin d'identifier et signer les formulaires de consentement (SQ-682-003) ainsi que tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Drummond dans le processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables, le tout pour et au nom de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2721)

11. Isotech Inc. : Autoriser la réparation de quatre (4) habits de combat et l'achat d'un nouvel habit

Attendu que la municipalité doit s'assurer que les équipements du Service de sécurité des incendies répondent aux normes;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la réparation de quatre (4) habits de combat et l'achat d'un nouvel (1) habit en remplacement, auprès de l'entreprise Isotech Inc., pour un montant total de 4 803,66 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2722)

12. APSAM : Inscription du directeur du Service de sécurité des incendies à la rencontre des regroupements régionaux – spécial sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'inscription du directeur du Service de sécurité des incendies à la Rencontre de regroupement régionale 2019 de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le 14 mai 2019, à Bécancour, au coût de 45 \$, par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2723)

13. Défi Gratte-ciel : Autoriser la municipalité à effectuer un don de 150 \$ afin de soutenir la Dystrophie musculaire et encourager l'équipe du Service en sécurité incendie de participer à ce défi

Attendu que trois (3) pompiers volontaires participeront au Défi Gratte-ciel le 1^{er} juin 2019, au profit de la dystrophie musculaire Canada ;

Attendu que les sommes recueillies vont directement au profit de la fondation *Dystrophie Musculaire Canada*;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'appuyer l'initiative des pompiers de Saint-Majorique, en remettant à la fondation, la somme de 150 \$ au nom de l'équipe Saint-Majorique-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2724)

14. Autoriser le branchement au réseau d'aqueduc pour le lot 4 435 174 situé sur la rue Lecavalier

Attendu que la municipalité a reçu une demande du propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 4 432 174, rue Lecavalier, pour autoriser le branchement au réseau d'aqueduc pour une nouvelle résidence tri-familiale;

Attendu que le propriétaire a été avisé du coût approximatif des travaux de branchement et que celui-ci a déposé un acompte de 1 000 \$ à cet effet;

Attendu que la municipalité a procédé par demande de prix;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser les travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble. Les travaux de branchement seront effectués aux frais du propriétaire de l'immeuble par l'Entreprise Labbé et Fils, au montant de 3 062,15 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2725)

15. WSP Canada Inc. : Mandat pour la réalisation de plans préliminaires afin de déposer une demande d'aide financière pour le dossier des eaux usées au montant de 8 200 \$, plus taxes

Attendu que la municipalité souhaite évaluer toutes les options possibles pour le traitement des eaux usées;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer le mandat à l'entreprise WSP Canada Inc., au montant de 8 200 \$ plus taxes, concernant la réalisation de plans préliminaires pour l'élaboration d'un projet d'égouts afin de préparer une demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2726)

16. Travaux de fauchage des abords des routes : Octroi de contrat pour la saison estivale 2019

Attendu que la municipalité souhaite entretenir les abords de ses routes;

Attendu que la municipalité a procédé par appels d'offres sur invitation;

Attendu que la municipalité a reçu les deux soumissions conformes suivantes :

Compagnie	Coût avant taxes
Les entreprises Belles Roses	15 107,72 \$
9253-4015 Québec Inc.	15 672,02 \$

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer le contrat des abords des routes à Les entreprises Belles Roses au montant de 15 107,72 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2727)

17. Autoriser l'embauche à posteriori du nouveau préposé aux infrastructures, aux terrains et aux travaux publics

Attendu que le poste de préposé aux infrastructures, aux terrains et aux travaux publics est vacant depuis le 30 avril 2019 ;

Attendu que la municipalité a affiché le poste et procédé à des entrevues;

Attendu que la directrice générale a procédé à l'embauche à la suite des recommandations des membres du comité de voirie;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'embauche a posteriori de M. François Lévesque, au poste de préposé aux infrastructures, aux terrains et aux travaux publics, selon le taux horaire et les conditions présentés dans la Politique administrative et salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, M. Joël Jutras, se retire de la discussion pour le point 18.

(2019-05-2728)

18. Autoriser l'embauche de deux (2) étudiants pour le poste saisonnier de préposé aux espaces verts

Attendu que la municipalité a affiché le poste étudiant préposé aux espaces verts;

Attendu que la municipalité a procédé à des entrevues pour ce poste;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de procéder à l'embauche de M. Gabriel Jutras et de M. Emerick Milette aux postes de préposés aux espaces verts, à trente-deux heures par semaine, au taux horaire et conditions selon la Politique administratif et salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2729)

19. Machinerie C. & H. Inc. : Autoriser l'achat d'une lame niveleuse pour le tracteur New Holland au montant de 919,80 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'achat d'une lame niveleuse pour le tracteur New Holland au montant de 804,83 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2730)

20. Entreprise Joyal et Cie : Autoriser le versement de la facture 000577 pour les travaux de déneigement et l'abrasif au montant total de 41 400,43 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité a reçu une facture pour l'excédent d'abrasif utilisé pendant la période hivernale;

Attendu que des vérifications concernant la facture ont été faites;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le dernier versement à l'Entreprise Joyal et Cie pour les travaux de déneigement incluant l'abrasif au montant total de 41 400,43 \$, taxes incluses, pour le contrat concernant la saison hivernale 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2731)

21. Autorisation pour installer une nouvelle serrure sur la porte du garage au parc du Sanctuaire, au montant de 1 063,87 \$, taxes incluses

Attendu que la serrure de la porte du garage au parc du Sanctuaire est défectueuse;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Serrurier Déziel Inc., pour la réparation et l'installation d'une nouvelle serrure sur la porte du garage situé au parc du Sanctuaire, au montant de 1 063,87 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2732)

22. Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'une nouvelle construction avec un empiètement de deux mètres dans la marge avant

Attendu que le propriétaire des lots 4 435 193 et 4 435 188 a déposé à la municipalité une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence avec une marge de recul avant de 8 mètres;

Attendu que les lots 4 435 193 et 4 435 188 se trouvent dans la zone C1 du règlement de zonage #382-05;

Attendu que la distance minimale d'une marge avant dans la zone pour un usage résidentiel est de 10 mètres selon la grille de zonage de la zone C1 du règlement de zonage # 382-05;

Attendu que la demande ne concerne qu'une partie de la construction;

Attendu que les dimensions et l'orientation des lots 4 435 193 et 4 435 188 rendent difficile la construction d'une résidence;

Attendu que la demande de dérogation mineure permettra à la future résidence de se trouver sur la même ligne physique que les propriétés voisines;

Attendu que la recommandation des membres du Comité consultatif en urbanisme est d'accepter la demande;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 6 du règlement numéro 473-14 portant sur les dérogations mineures;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour la propriété sise sur les lots 4 435 193 et 4 435 188, afin de permettre la construction d'une résidence sur un terrain avec une marge de recul de 8 mètres, alors que le règlement prévoit une marge de recul avant de 10 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2733)

23. MRC de Drummond : Demande d'une contribution financière au Fonds de la Ruralité pour l'installation d'un terrain de volley-ball de plage et l'achat d'un panneau numérique

Attendu que la municipalité souhaite aménager des terrains de volley-ball de plage et acquérir un panneau d'affichage numérique;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de demander une subvention, au montant de 25 000 \$ au Programme sur le Fonds de la Ruralité le projet d'installation d'un terrain de volley-ball de plage et l'achat d'un panneau d'affichage numérique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère, Mme Stéphanie Bonin et le conseiller, M. Joël Jutras, se retirent de la discussion pour le point 24.

(2019-05-2734)

24. Camp de jour 2019 : Autoriser l'embauche de cinq (5) animateurs

Attendu que la municipalité a procédé à l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour;

Attendu que la municipalité a procédé à des entrevues;

Attendu que les animateurs devront suivre, au frais de la municipalité, les formations nécessaires;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

La mairesse, Mme Line Fréchette, exerce son vote sur ce point.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de procéder aux embauches de la façon suivante :

- Mme Mélissa Courchesne, animatrice, 40 heures par semaine
- Mme Sandrine Leclerc, animatrice, 30 à 40 heures par semaine
- Mme Mégane St-Sauveur, animatrice, 30 à 35 heures par semaine
- Mme Alice Beaulieu, animatrice, 30 à 40 heures par semaine
- M. Mathis Jutras, animateur, 30 à 35 heures par semaine

Il est également résolu d'inscrire les animateurs aux formations suivantes :

- Formation en animation par Loisirs sports Centre du Québec au coût de 413,91 \$ pour six (6) inscriptions;
- Formation secouristes : 144,01 \$ pour trois (3) inscriptions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2735)

25. Club Jeep Mauricie : Autorisation pour circuler sur le 2^{ième} Rang pour une activité de collecte de fonds au profit de la Société Canadienne de la sclérose en plaques

Attendu que le Club Jeep Mauricie souhaite utiliser la partie non-accessible du 2^e rang pour une collecte de Fonds pour la Société Canadienne de la sclérose en plaques;

Attendu que le conseil souhaite que le chemin demeure dans un état acceptable à la suite du passage des nombreux véhicule de type « Jeep »;

Attendu que, sur cette portion de leur itinéraire, les jeeps prendront les précautions nécessaires afin d'éviter tout bris de terrain;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le passage sur la section non-accessible du 2^e rang, conditionnellement aux instructions suivantes :

1. Le Club Jeep Mauricie devra déposer une preuve d'assurance pour les potentiels bris du terrain avant la tenue de l'activités;
2. Une visite des lieux en compagnie d'un employé de la municipalité devra être réalisée avant la tenue de l'activité;

3. À la suite de la tenue de l'activité, le Club Jeep Mauricie s'engage à remettre les lieux seront remis en état si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-05-2736)

26. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement 553-18 sur la délégation de pouvoir	23 008,06 \$
Salaires nets payés en avril 2019	26 721,04 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	7 613,31 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 6 mai 2019	59 625,25 \$
Total des dépenses au 6 mai 2019 :	116 967,66 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 6 mai 2019 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

27. Varia

(2019-05-2737)

27. a) Camp de jour 2019 : Autoriser l'embauche d'un coordonnateur

Attendu que la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un coordonnateur pour le camp de jour 2019;

Attendu que la municipalité a affiché le poste et procédé à des entrevues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de procéder à l'embauche de Mme Cloé Dupuis, au poste de coordonnatrice du camp de jour pour l'année 2019, selon le taux horaire et les conditions présentés dans la Politique administrative et salariale en vigueur.

Il est également résolu que la coordonnatrice participe aux formations demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

28. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Réparation de la rue Joseph
- Suivi de l'organisation de la balle
- Zone de 50 km/heure
- Travaux de fauchage
- Site Internet – mieux organisé
- Cours d'eau
- États financiers 2018
- Période de questions

29. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras
de lever la séance du conseil, à 20 heures et 15 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière